

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**
(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Intercommunales. C.A.H.C - Centre d'Accueil "Les Heures Claires". Assemblée générale ordinaire du mercredi 21 décembre 2022. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Désignation des scrutateurs;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022;
3. Désignation d'administrateurs;
4. Approbation du plan financier triennal et du budget 2023.*
2. Intercommunales. CHR Verviers. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mardi 20 décembre 2022. Examen des ordres du jour.
*Synthèse: Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire:
Plan stratégique 2023 - 2025 - Décision
Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire:
Prorogation de l'intercommunale - Décision.*
3. Intercommunales. ECETIA. Assemblée générale ordinaire du mardi 20 décembre 2022. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Plan stratégique 2023,2024,2025 - Présentation;
2. ADMINISTRATEURS - Démission et Nomination;
3. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD;
4. Lecture et approbation du PV en séance.*
4. Intercommunales. FINIMO. Assemblée générale ordinaire du jeudi 22 décembre 2022. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Plan stratégique 2023-2025: Approbation
5. Intercommunales. INTRADEL. Assemblée générale ordinaire du jeudi 22 décembre 2022. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: Bureau - Constitution
1. Stratégie - Plan stratégique 2023-2025 - Adoption
2. Participations - Sitel - Capital - Augmentation de la participation
3. Administrateurs - Démissions/nominations.*
6. Intercommunales. NEOMANSIO. Assemblée générale ordinaire du jeudi 22 décembre 2022. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Plan stratégique 2023-2024-2025: Examen et approbation
2. Propositions budgétaires pour les années 2023-2024-2025: Examen et approbation
3. Lecture et approbation du procès-verbal.*
7. Intercommunales. RESA. Assemblée générale ordinaire du mercredi 21 décembre 2022. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Élections statutaires: nomination définitive d'un Administrateur représentant les Communes actionnaires;
2. Adoption du plan stratégique 2023-2025;
3. Prise de participation de plus de 10% dans le capital d'une société active dans la transition énergétique;
4. Pouvoirs.*

8. Commission communale de l'Accueil. Remplacement d'un membre effectif.
Synthèse: Suite à la démission de Mr Gilles BRUCK, il est proposé de le remplacer par Mme Laura BONNAZZA en tant que membre effectif de la commission communale de l'accueil.
9. Convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention en vue du renouvellement d'une licence de classe F2 pour l'agence de paris sise avenue Reine Astrid.
10. Biens communaux. Ancienne conciergerie de l'école de Nivezé. Mise en vente.
Synthèse: Depuis la création de la nouvelle école communale à Nivezé, les anciens bâtiments scolaires de l'Avenue Jean-Baptiste Romain ont été désaffectés. Ils sont aujourd'hui occupés par des associations spadoises de manière précaire. Ces bâtiments nécessitent de nombreux travaux d'entretien et de mise en conformité, notamment sur le plan énergétique et en matière de sécurité électrique. L'ancienne section primaire de l'école de Nivezé a été divisée de manière à mettre en vente la partie habitation de l'ancienne école. Il est proposé au Conseil communal de mettre cet immeuble en vente publique via la plateforme notariale de vente en ligne, avec une mise à prix de 180.000,00€.
11. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour la réalisation d'un audit logement (Projet POLLEC 2021 - Volet Investissement).
Synthèse: Le point concerne le règlement qui sera appliqué pour les demandeurs de la prime. Celle-ci permet de définir les biens qui pourront être audités, les conditions d'octroi et la caution pour les ménages ayant un revenus de classe R3 à R5.
Pour rappel, le projet d'audit logement gratuit consiste à proposer aux citoyens spadois une prise en charge complète par la commune de l'audit énergétique. L'objectif de cette action est d'encourager la rénovation thermique des logements ayant une faible performance énergétique entraînant une importante consommation d'énergie qui pourrait être ainsi évitée.
Une caution de 100€ sera demandée uniquement pour les ménages ayant un revenus annuel supérieur à 32.700€ (R3 à R5) et sera conservée par la commune si les travaux ne sont pas effectués dans les temps.
12. Charte Eclairage public ORES ASSETS. Adhésion.
Synthèse: Le Service Lumière d'Ores a pour objectif de faciliter la gestion de l'éclairage public communal – renouvellement pour 4 ans.
Le Service Lumière organisé par Ores vient à échéance au 31/12/22. Ores propose à la Ville de Spa de renouveler son adhésion à ce système de gestion de l'éclairage public hors OSP pour une période de 4 ans. Ce système permet de calculer les frais d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage public communal sur la base des dépenses effectives des années précédentes. Le montant de ces frais est ainsi toujours prévisible et réparti de façon égale sur les 4 trimestres de l'année en cours. Il simplifie aussi l'administration des dossiers et en réduit le délai de réalisation.
13. Dynamisation commerciale. Approbation du dossier de candidature de la Ville de Spa pour le dispositif "Objectif Proximité".
Synthèse: Pour remplacer le dispositif Créashop qui prendra fin cette année, la Région wallonne a lancé un nouveau dispositif pour soutenir le commerce en centre-ville : "Objectif Proximité". Celui-ci concernera toujours l'ouverture de nouveaux commerces. La nouveauté réside dans le soutien aux commerces existants qui souhaiteraient modifier leur concept commercial. L'appel à candidatures a été lancé mi-octobre auprès des communes. Le dossier de candidature pour la Ville de Spa a été validé par le Collège communal du 22 novembre 2022. Le dossier doit être déposé avant le 15 janvier 2023 auprès de l'UCM, qui coordonne le dispositif pour la Région wallonne.

14. Régie communale autonome. Annulation du canon de la piscine dû par l'emphytéote pour l'année 2023.
Synthèse: Le Conseil communal a annulé le 27 janvier 2022 le canon de la piscine dû par la Régie communale autonome pour l'année 2022 (soit la somme de 52.610,00 EUR) en raison des travaux qui rendent le site inexploitable. Il est proposé, pour les mêmes raisons, d'annuler également le canon dû pour l'année 2023 proportionnellement au nombre de mois entiers de fermeture des infrastructures (soit la somme de 4.384,17 EUR par mois de fermeture).
15. Régie communale autonome. Subsidés de prix pour l'exercice 2022. Modification de la valeur des subsidés pour la période du 16 décembre au 31 décembre 2022.
Synthèse: Le financement de la RCA est organisé sous la forme de subsidés de prix. Il est proposé de modifier la valeur des subsidés de prix pour la période du 16 décembre 2022 au 31 décembre 2022 pour permettre à la RCA de faire face aux prochaines échéances financières de 2022.
16. Subventions 2022. Liste n° 7.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer les dernières subventions pour l'exercice 2022. Il s'agit notamment d'octroyer une subvention de 11.871,80 EUR à l'Office du Tourisme suite à un transfert de charges de la Régie communale autonome vers l'Office du Tourisme ainsi qu'une subvention de 19.000,00 EUR à Sparistochats en tant que lauréat du budget participatif 2022. Il s'agit également d'octroyer une subvention de 51.800,64 EUR à Histoire et Archéologie spadoise pour couvrir les charges salariales d'un agent engagé par cette asbl en remplacement d'un agent qui était mis à disposition de cette asbl par la Ville. Il en est de même pour une subvention de 16.235,98 EUR octroyée au Centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont.
17. Budget communal 2022. Crédits provisoires pour le mois de janvier 2023. Arrêt.
Synthèse: Il s'agit d'arrêter les crédits provisoires qui permettront, en l'absence de budget communal, le bon fonctionnement de l'administration durant le mois de janvier 2023.
18. Centre public d'action sociale. Budget de l'exercice 2023. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2023 du CPAS. Le budget est présenté à l'équilibre au service ordinaire grâce au recours au crédit spécial de recettes à hauteur de 102.000,00 EUR. L'intervention communale est arrêtée à la somme de 1.885.751,19 EUR (+8,93% par rapport au budget initial 2022). Les dépenses en matière de revenus d'intégration sociale sont évaluées à 2.304.365,11 EUR (+3,71% par rapport au budget initial 2022). Plusieurs investissements sont prévus au service extraordinaire pour un montant global de 235.563,34 EUR essentiellement financés par le fonds de réserve extraordinaire.
19. Séance du Conseil communal du 10 novembre 2022. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Par rapport à la version envoyée aux conseillers le 18 novembre: ajout d'une intervention au point 19.1.
20. Communications.
Synthèse: - Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 08/11/2022.
 - Régime de pension complémentaire pour le personnel communal. Adhésion à la centrale d'achat du Service fédéral des Pensions. Courrier du SPW Intérieur (16/11) nous informant que la décision d'adhésion n'appelle aucune mesure de tutelle.
 - Arrêté ministériel (16/11) approuvant le règlement relatif à la redevance sur l'utilisation des bornes communales de recharge pour véhicules électriques pour les exercices 2022 à 2025.
 - Arrêté ministériel (16/11) approuvant le règlement relatif à la taxe sur les logements de superficie réduite offerts en location et le règlement relatif à la taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite pour les exercices 2023 à 2025.
 - Arrêté ministériel (16/11) approuvant la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2022.
 - Zone de police des Fagnes. Arrêté du Gouverneur (03/11) approuvant le montant modifié de la dotation communale pour l'exercice 2022.